



Siège Social
16 boulevard Saint Germain
75005 PARIS

Département Formation
35 avenue du Pont Juvénal
30000 MONTPELLIER

PROGRAMME SEMINAIRE

FORMATION du jeudi 27 août & vendredi 28 août 2015

Fédération des Elu-es Ecologistes

« *Les défis et enjeux écologistes : Une stratégie nationale et locale de développement durable* »

Salle Hôtel MERCURE - Quai Louis Prunier 17000 LA ROCHELLE

La session de formation se déroule sur deux journées elles permettront aux élu-es inscrits une approche des enjeux et des stratégies nationale et locale.

Programme placé sous la responsabilité de la Fédération des Élus Écologistes

Objectif : Maîtriser l'ensemble des enjeux liés aux développement durable

Intervenants : *Beaupin Denis, Député, Bennahmias Jean Luc, ex Député Européen....*

Jeudi 27 août

9h /10h: Accueil des stagiaires

10h /11h30: Consommation et production durables

11h30/12/30: Société de la connaissance gouvernance

repas

14h/ 16h30: Changement climatique et énergies

16h30 /18h: Transport et mobilité durables

Vendredi 28 août

9h30 /11h: Conservation et gestion durable biodiversité et ressources naturelles

11h/12h30: Santé publique, prévention et gestion des risques

Repas

14h/16h30: Démographie, immigration, inclusion sociale Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

16h30/17h30: Bilan de la session

Le droit à la formation

Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R. 1221-1 à R. 1221-22 du code général des collectivités territoriales (décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 codifié). Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines et de villes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux. Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur conformément aux dispositions des articles L.21 23-1 6, L.3123-14 et L.4135-14 du code précité. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.

FEDERATION DES ELU-ES ECOLOGISTES

Jean Claude Biau-8 rue des Bouissettes-34070 MONTPELLIER •Tel :06 80 13 79 72-Fax :04 83 07 62 76
(Centre agréé pour la formation des élus-es locaux)

Email : jc.bio@numericable.fr - [http : //www.federation-elus-ecologistes.fr](http://www.federation-elus-ecologistes.fr)

N° Siret : 4204 70072000018 code Naf : 913C